

ANNEXE No. 6.

Par M. Herron:

Q. Vous gérez vos propres affaires. Sont-ce là les instructions que reçoivent vos employés, c'est-à-dire de vendre à quiconque se présente avec de l'argent?—R. Non, ce ne sont pas là mes instructions. Nous n'avons pas l'habitude d'essayer de vendre aux consommateurs, aucune maison de gros ne le fait chez nous, bien que dans mon propre comté je ne refuse jamais de vendre du bois à quicon que vient l'acheter chez moi.

Par M. Lancaster:

Q. Vous voulez dire que vous vous faites un devoir de ne vendre qu'aux détaillants seulement?—R. Oui.

Par M. Crocket:

Q. Étiez-vous un membre actif de l'association?—R. Je ne crois pas, je n'eus jamais rien à faire avec l'association, j'entends, directement.

Q. Votre nom paraît sur la liste de cette association?—R. Oui, comme détaillant à un autre endroit, non pas où se trouvent mes scieries.

Q. Avez-vous autre chose à dire, M. Burrows?—R. Non, je ne vois rien de particulier. Ce que je veux c'est qu'il soit clairement compris que je ne suis pas engagé, et que je ne me suis jamais engagé à ne vendre qu'aux membres de la Retail Lumber Dealers' Association. J'ai un chantier de détail dans la ville de Dauphin et il fut nécessaire pour nous de devenir membres de la dite association pour acheter de l'autre maison de commerce.

Q. C'est-à-dire que vous êtes membres de l'association?—R. Pas moi personnellement, mais la Northern Lumber Company l'est; c'est notre maison de commerce de détail dans la ville de Dauphin.

Le document suivant fut déposé par le témoin et produit comme

PIECE No. 162.

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, 16 Avril 1907

L'HON. THOS. GREENWAY,

Président de la Commission d'enquête sur le bois
En Ville.

CHER MONSIEUR.—Je voudrais faire les déclarations suivantes au sujet de la vente de l'épinette dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, et je serai aussi précis que possible.

J'ai été pendant plusieurs années et je suis encore manufacturier de bois de service d'épinette. Je désire déclarer qu'à aucune époque, il n'y eut jamais d'association d'organisée dans notre région pour contrôler le commerce du bois d'épinette.

“ Il n'y eut jamais de combinaison ni d'entente d'aucune sorte entre les manufacturiers de bois d'épinette pour en régler le prix de vente. Chaque manufacturier d'épinette a toujours vendu son bois en gros aussi cher qu'il pouvait sans s'occuper du prix qu'en obtiendrait un autre industriel dans le bois, et il n'y eut jamais de coalition d'aucune sorte à ce sujet.